

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL de la 4^e assemblée de l'année 2021, du **conseil d'administration** du Collège de Rimouski, tenue le **mardi 11 mai 2021, à 18 h**, en visioconférence, sous la présidence de M. Raymond Lacroix.

PRÉSENCES

Mesdames : Anna-Lisa Cone
Alex Désaulniers
Lucie Duchesneau
Laura Lebel
Janice Lemoignan
Jocelynn Meadows
Karine Whitty

Messieurs : Gilles Blaquière
François Dornier
Raymond Lacroix (président)
Robin Lavoie
Michel Pineault
Philippe Saindon
Guillaume St-Onge

ABSENCES

Madame : Marie-Josée Boudreau

Messieurs : Rémi Grenier
Pierre-Luc Michaud
Gino Pelletier

PARTICIPENT ÉGALEMENT À LA RENCONTRE

Mesdames : Claire Bérubé (secrétaire d'assemblée)
Vicky Boucher (sujets 21-04.15 et 21-04.16)
Julie Gasse (sujet 21-04.14)
Mélanie Leblanc (sujets 21-04.17 et 21-04.18)
Marie-Josée Proulx (observatrice)

Monsieur : Charles Doyle-Poirier (observateur)

21-04.01 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Constatant le quorum, le président, monsieur Raymond Lacroix, souhaite la bienvenue à l'assemblée.

21-04.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait la revue de l'ordre du jour en vue de son adoption.

Il est PROPOSÉ par madame Jocelynn Meadows APPUYÉ par madame Karine Whitty et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté.

21-04.03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 3^E ASSEMBLÉE DE L'ANNÉE 2021 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA 21-03) ET AFFAIRES EN DÉCOULANT

Le président fait la revue du procès-verbal de la 3^e assemblée tenue le 6 avril 2021, en vue de son adoption. Madame Ana-Lisa Cone mentionne qu'elle était absente à cette rencontre. Une correction sera faite à cet effet dans le procès-verbal.

Il est PROPOSÉ par monsieur Gilles Blaquière, APPUYÉ par monsieur Robin Lavoie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le procès-verbal soit adopté avec la correction demandée.

21-04.04 PROCÈS-VERBAL DE LA 6^E RÉUNION DE L'ANNÉE 2021 DU COMITÉ EXÉCUTIF (COMEXEC 21-06)

Le document est déposé pour information.

21-04.05 PROCÈS-VERBAL DE LA 2^E RÉUNION DE L'ANNÉE 2021 DE LA COMMISSION DES ÉTUDES (CÉT 21-02)

Le document est déposé pour information.

21-04.06 INFORMATIONS DIVERSES DE LA PART DE LA DIRECTION GÉNÉRALE : POUR INFORMATION

Monsieur François Dornier, directeur général, présente les sujets suivants pour information.

En cette fin de session et dans le contexte actuel, tout le monde est épuisé. Les équipes collaborent et font preuve de compréhension de part et d'autre. Le sondage réalisé auprès du personnel ainsi qu'auprès des étudiantes et des étudiants présentent des résultats globalement positifs malgré la situation pandémique que nous vivons depuis plus d'un an.

Pour la rentrée d'août prochain, le ministère permet une distanciation de 1 mètre entre les étudiantes et les étudiants. Ce qui apporte quand même son lot de défis. Il faut envisager ou adapter les classes en conséquence de façon que les étudiantes et les étudiants puissent avoir autour de 75 % de leurs cours en présence. Sans être une rentrée habituelle, elle sera de beaucoup plus normale que la précédente rentrée. Il faudra prévoir comment gérer la distanciation hors classe comme à la cafétéria et dans les autres lieux physiques de nos établissements tels que les couloirs, les corridors, etc.

Nous sommes en attente des règles budgétaires pour l'année qui vient. Le ministère nous a informé d'un retard dans la livraison des informations. Nous espérons les recevoir dès que possible. Le conseil d'administration devra adopter le budget en juin, sinon en septembre.

Pas d'entente de principe sur le renouvellement des conventions collectives en ce moment. Des journées de grève sont à prévoir prochainement. Les calendriers scolaires seront ajustés en conséquence.

Le comité exécutif travaille toujours sur le Règlement no 1 et sur le Règlement no 8 de l'IMQ. Nous espérons vous revenir avec nos recommandations et les modifications proposées en septembre prochain.

21-04.07 SUIVI DE LA RENCONTRE AVEC LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE : POUR INFORMATION

Monsieur François Dornier, directeur général, informe les membres de la rencontre tenue avec monsieur Bernard Matte, sous-ministre au ministère de l'Enseignement supérieur. L'accompagnait madame Nathalie Parenteau, sous-ministre adjointe, monsieur Éric Bernier, directeur général du financement, madame Esther Blais, directrice générale des affaires collégiales ainsi que monsieur Bernard Tremblay, président-directeur-général de la Fédération des cégeps. L'objectif était de sensibiliser le ministère sur la situation financière du Collège. L'accueil a été positif. Des solutions à court terme ont été proposées. Ils ont été sensibilisés à notre situation. La direction du Collège a, entre autres, proposé des remboursements s'élevant à environ 2 M \$. Une lettre détaillée a été envoyée à la sous-ministre adjointe aux finances à cet effet à la suite de la rencontre. D'autres suggestions ont été présentées et elles seront discutées en comité de travail avec le ministère.

Monsieur Lacroix mentionne que la rencontre a duré un peu moins d'une heure et les gens étaient très à l'écoute. La qualité de la présentation a été soulignée par le sous-ministre. Ils sont conscients que le Collège a besoin d'une aide financière et que le plan de redressement amorcé, avant la pandémie, était en bonne voie de réalisation.

Monsieur Dornier explique que les revenus attendus normalement par les services autofinancés comme la formation continue ou le PEPS, ne sont pas au rendez-vous depuis le début de la pandémie ce qui occasionne des pertes importantes et des dépenses supplémentaires. À cela s'ajoute les frais reliés à la pandémie qui ne seront sans doute pas remboursés en totalité. Certains collèges ont des réserves financières qui leur permettent de payer ce genre d'imprévus, ce qui n'est pas le cas au Collège.

Lors de cette rencontre, monsieur Lacroix souligne que les personnes présentes ont démontré de l'ouverture à trouver des solutions pour le Collège. Notre situation est unique et nécessite des solutions uniques. C'est de cette façon que le dossier a été présenté. Il n'a pas été question de coupures.

21-04.08 SUIVI CONCERNANT LE CLUB DE HOCKEY LES PIONNIÈRES DE RIMOUSKI : POUR INFORMATION

Monsieur François Dornier, directeur général, informe le conseil qu'il a été informé que monsieur Martin D'Astous, président de la corporation, démissionnait après plusieurs années à la présidence de la corporation. Les responsables de la corporation sont présentement en réflexion pour la suite des choses. Pour la direction du Collège, il est envisagé de réunir, dans une même corporation, les équipes de hockey masculin et féminin. Monsieur Christian Tremblay qui est déjà impliqué dans la corporation de hockey féminin, demeure tout à fait ouvert pour discuter de l'avenir de la corporation avec le Collège.

Monsieur Dornier ajoute également que c'est grâce à l'implication et à la détermination de monsieur D'Astous que le hockey féminin a vu le jour dans notre Collège. Son dévouement, sa vision et son soutien financier ont grandement contribué au succès de notre équipe de hockey féminin et au rayonnement du Collège.

Monsieur Lacroix propose aux membres du conseil d'administration qu'il y ait une résolution de remerciements pour souligner la contribution de monsieur Martin D'Astous au sport collégial. Une lettre sera signée par le directeur général et le président du conseil, laquelle accompagnera la résolution. Il est également suggéré de lui remettre une étoile collégiale pour l'ensemble de son travail et son soutien au Club de hockey Les Pionnières de Rimouski.

Il est PROPOSÉ par monsieur Gilles Blaquière, APPUYÉ par monsieur Guillaume St-Onge, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de remercier monsieur Martin D'Astous pour son implication au sein de la corporation de hockey féminin et de lui remettre une lettre de remerciement ainsi qu'une étoile collégiale.

21-04.09 SUIVI CONCERNANT LE CLUB DE FOOTBALL LES PIONNIERS DE RIMOUSKI : POUR INFORMATION

Monsieur François Dornier, directeur général, informe les membres du conseil qu'il a eu une bonne discussion avec monsieur David Castonguay, président du conseil d'administration du Club de football Les Pionniers de Rimouski. Il lui a confirmé que le football permet au collège de rayonner non seulement dans la région mais également au Québec. Le Collège ne pourrait à lui seule, soutenir un sport de compétition de niveau élevé sans l'appui d'une corporation autonome. Cependant, la situation financière du Collège est préoccupante et nous n'aurons pas d'autres sommes à leur consacrer que celles déjà prévues annuellement, et ce, probablement pour les deux prochaines années. Quelques principes convenus entre la direction du cégep et la corporation : les responsables du sport au cégep ne sont pas dédiés à 100 % au football, qu'il est important d'assurer une transparence des informations entre les parties et de faire en sorte que tout le monde soit gagnant. Il y aura deux rencontres annuelles entre le directeur général et le président de la corporation. Le protocole d'entente est en cours de révision. Le Collège est d'accord pour aller de l'avant et soutenir la corporation dans les moyens dont il dispose.

21-04.10 POLITIQUE SUR LES SERVICES AUTOFINANCÉS : POUR ADOPTION

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le point.

Le Vérificateur général du Québec (VGQ) mentionnait dans son rapport de novembre 2016 certaines remarques et recommandations en lien avec la gestion contractuelle, les services autofinancés et les dons et contributions aux organismes. Le Collège a procédé notamment à la rédaction d'une nouvelle politique en matière de gestion contractuelle, laquelle a été adoptée par le conseil d'administration. En élaborant une politique sur les services autofinancés nous venons préciser davantage les règles de gestion, les principes financiers et les éléments de reddition de compte liés à la situation financière des services autofinancés offerts au Collège de Rimouski.

CONSIDÉRANT

- Les recommandations du Vérificateur général du Québec;
- L'importance des services autofinancés pour le Collège;

Il est recommandé d'adopter la Politique sur les services autofinancés du Collège de Rimouski tel que présenté.

Il est PROPOSÉ par madame Laura Lebel, APPUYÉ par monsieur Michel Pineault, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter la Politique sur les services autofinancés tel que présenté.

21-04.11 RÈGLEMENT SUR LES DROITS RELATIFS AUX AFFAIRES ÉTUDIANTES DE TOUTE AUTRE NATURE : POUR ADOPTION

Madame Jocelynn Meadows, directrice des Études, présente le point.

En vertu de La Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, tous les droits doivent être adoptés ou modifiés par règlement des cégeps pour ensuite être approuvés, lorsqu'ils sont afférents aux services d'enseignement, ou déposés, lorsqu'ils sont de toute autre nature, auprès de la ministre de l'Enseignement supérieur. Le Règlement sur les droits relatifs aux affaires étudiantes de toute autre nature (catégorie C-07e du cahier de gestion) a été adopté par le conseil d'administration le 26 janvier 1999 et un dernier amendement a été apporté en septembre 2015. Devenu désuet, il a été révisé en profondeur et mis à jour afin de rencontrer les exigences du ministère de l'Enseignement supérieur.

Il est recommandé d'adopter les modifications apportées au Règlement sur les droits relatifs aux affaires étudiantes de toute autre nature ainsi que les annexes 1, 2, 3 et 4 telles qu'elles sont présentées.

Il est PROPOSÉ par madame Lucie Duchesneau, APPUYÉ par madame Alex Désaulniers et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le Règlement sur les droits relatifs aux affaires étudiantes de toute autre nature ainsi que les annexes tel que présenté.

21-04.12 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT CONSTITUTIF ET DE RÉGIE INTERNE DU COMITÉ DES ÉTUDES DU CMÉC : DÉPÔT

Madame Jocelynn Meadows, directrice des Études, informe les membres du conseil du dépôt du Règlement constitutif et de régie interne du comité des Études du CMÉC pour fins d'adoption lors de la prochaine réunion du conseil en juin prochain. Cette démarche s'inscrit dans le cadre local d'application. Le CMÉC devait revoir ce règlement.

Madame Meadows demande qu'une modification soit apportée au point 2 du document concernant le nom exact du Règlement sur le régime des études collégiales en remplacement de Règlement d'enseignement collégial. Une modification sera apportée pour l'adoption en juin.

Monsieur Charles Doyle Poirier informe les personnes présentes que le Règlement a également été déposé et adopté au conseil d'administration du Cégep de Matane.

21-04.13 CALENDRIERS SCOLAIRES 2021-2022 ET 2022-2023 DE L'INSTITUT MARITIME DU QUÉBEC : POUR ADOPTION

Madame Jocelynn Meadows, directrice des Études, présente le sujet.

Au printemps de chaque année, le conseil d'administration doit approuver et présenter au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur un calendrier scolaire qui précise le déroulement des activités pédagogiques pour la prochaine année scolaire à l'enseignement régulier à l'Institut maritime du Québec, composante du Collège de Rimouski.

Le nouveau Régime des études collégiales précise que le Collège doit organiser, au cours de l'année scolaire, au moins deux trimestres comportant chacun un minimum de 82 jours consacrés aux cours et à l'évaluation.

Des modifications ont été apportées aux calendriers scolaires 2021-2022 et 2022-2023 de l'Institut maritime du Québec, soit la suppression d'une journée pour le Rendez-vous maritime en février.

CONSIDÉRANT

- Les résultats des consultations effectuées;
- Les exigences du Règlement sur le régime des études collégiales relativement à l'élaboration du calendrier scolaire;
- Les recommandations de la rencontre Cégep/Syndicat (RCS);

Il est recommandé d'adopter les calendriers scolaires 2021-2022 et 2022-2023 de l'Institut maritime du Québec, composante du Collège de Rimouski, tels qu'ils ont été déposés.

Il est PROPOSÉ par monsieur Philippe Saindon, APPUYÉ par monsieur Guillaume St-Onge et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter les calendriers scolaires 2021-2022 et 2022-2023 de l'IMQ tel que présenté.

21-04.14 ATTESTATION D'ÉTUDES COLLÉGIALES (AEC) EN GESTION DE L'APPROVISIONNEMENT : POUR ADOPTION

Madame Julie Gasse, direction des Formations continues et du développement organisationnel, présente le point.

L'AEC Gestion de l'approvisionnement (LCA.72) vise à former des personnes souhaitant travailler en approvisionnement au sein d'employeurs de tous les secteurs d'activités, tant dans les secteurs privés que public. Le programme développé en 2002, révisé une première fois en 2011 et tout récemment en 2020, avec la participation de partenaires des milieux du travail et de l'éducation, tient compte de facteurs tels que les besoins de formation et la situation du travail.

Cette AEC est détenue par un consortium de huit cégeps dont fait partie le Cégep de Rimouski. Le Collège de Bois-de-Boulogne est porteur de l'AEC auprès du ministère et agit comme interlocuteur auprès de Chaîne Approvisionnement Canada (CAQ). L'offre de l'AEC est paramétrée par un découpage de territoires exclusifs entre les membres du consortium. La révision a été effectuée par un comité formé de professionnels issus du milieu du travail, d'enseignants et de membres des cégeps partenaires. Les compétences du programme ont été révisées par une équipe d'enseignants spécialisés afin de répondre aux attentes des employeurs, identifiées lors de l'analyse de la situation de travail et confirmées par des finissants du programme.

La révision a conduit à l'élimination de doublons soulevés lors des échanges. Un accent important est mis sur le savoir-être des étudiants. Le diplôme rattaché à ce programme fait l'objet d'une reconnaissance officielle de l'Association de la gestion de la chaîne d'approvisionnement (ACGA).

Étant donné l'offre existante de formation initiale dans ce secteur, l'intérêt du Cégep de Rimouski, par l'acquisition de cette AEC, est de contrôler l'offre des autres collèges dans le secteur de l'administration.

CONSIDÉRANT

- Que l'AEC en Gestion de l'approvisionnement est un programme développé par le Collège de Bois-de-Boulogne et offert en consortium dans 8 cégeps à travers le Québec;
- Qu'avec le consortium, le Cégep de Rimouski a l'exclusivité du territoire pour le Bas-St-Laurent, la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine;
- Qu'en raison de l'existence du consortium, aucun établissement collégial à l'Est de Québec ne peut offrir l'AEC en Gestion de l'approvisionnement;
- Que les travaux d'actualisation ont mené à une révision du programme avalisée par les cégeps partenaires du consortium;
- Que le programme révisé reflète l'évolution de la profession ainsi que les attentes et les besoins des employeurs;
- Que dans le cadre de l'entente établie entre les cégeps partenaires, l'AEC doit être incluse au répertoire des programmes pouvant être dispensés par la Formation continue de chaque cégep signataire ;
- L'avis favorable de la commission des études;

Il est recommandé d'ajouter l'AEC en gestion de l'approvisionnement LCA.72 dans le répertoire des programmes crédités pouvant être dispensés par la Direction des formations continues et du développement institutionnel.

Il est PROPOSÉ par madame Laura Lebel, APPUYÉ par madame Janice Lemoignan et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'ajouter l'AEC en gestion de l'approvisionnement LCA.72 au répertoire des programmes crédités pouvant être dispensés par la DFCDI.

21-04.15 PLAN DES POSTES 2020-2021 : POUR INFORMATION

Madame Vicky Boucher, directrice des Ressources humaines, présente le document déposé aux membres du conseil. Ce document comprend les données comparatives depuis les cinq dernières années du nombre d'employés à temps complet (ETC) au Collège. Il s'agit d'un portrait global de toutes les heures rémunérées pour toutes les catégories de postes. Sont exclus dans cette analyse le personnel enseignant et le personnel non-syndiqué ainsi que le personnel de la formation continue (autofinancement).

Il y a environ 500 ETC au Collège, toutes catégories confondues. De ce nombre 253 ETC, soit environ 50 % de tout le personnel, représente les cadres, le personnel professionnel et le personnel de soutien. Au cours de la dernière année, soit entre 2019-2020 et 2020-2021, il y a eu une légère augmentation (1,3 %) du nombre de ETC.

En comparant les ETC rémunérés réguliers et temporaires par catégorie d'emplois, il y a une hausse des postes temporaires dans toutes les catégories, à l'exception du personnel d'encadrement. En raison du contexte financier, le Collège a créé plus de charges de projets (projets spécifiques d'une durée variable) que de postes réguliers.

À la question posée sur la masse salariale, monsieur Raymond Lacroix demande à madame Boucher si elle peut transmettre cette information au conseil d'administration lors de la réunion de juin prochain. Ce qui sera fait.

21-04.16 SONDAGE DU PERSONNEL, PORTRAIT PRÉLIMINAIRE : POUR INFORMATION

Madame Vicky Boucher, directrice des Ressources humaines, présente les résultats du sondage adressé au personnel du Collège. Ce sondage réalisé par Entreprises en santé comprenait plusieurs questions. Il en ressort que les résultats sont positifs dans les circonstances. Sur un total de 793 employés, 339 (43 %) d'entre eux y ont participé. En résumé, la santé générale des participantes et des participants du Collège est d'excellente à bonne. Plus de 76 % d'entre eux aimeraient avoir la possibilité dans l'avenir de faire du télétravail. Une politique est en cours de rédaction.

Concernant les coûts de convention, madame Boucher présente l'état actuel de la situation. Les années 2018-2019 et 2019-2020 ont été difficiles. Cependant, pour 2020-2021, il y a moins de congés de maladie. Elle informe également les membres du conseil que le budget annuel alloué pour les coûts de convention sont fixes alors que les coûts réels ont augmenté considérablement depuis les dernières années ce qui occasionnent des coûts supplémentaires devant être assumés par le Collège. Le taux d'invalidité du Collège est plus élevé que celui du réseau. De plus, il est à noter que 67 % des invalidités sont de nature psychologique. Le sondage effectué auprès du personnel permettra de réaliser un plan d'action en santé globale.

Monsieur Dornier ajoute que la direction a amélioré la sélection des candidatures et a ajouté des tests psychométriques pour toutes les catégories d'emploi. Ceci permet de s'assurer, autant que possible, d'avoir la bonne personne au bon poste.

Monsieur St-Onge mentionne qu'il serait important de s'attarder à la détresse psychologique du personnel. La direction des Ressources humaines va effectivement s'attarder à cela dans les prochains mois.

Monsieur Lacroix suggère qu'un suivi soit effectué de façon continue par la direction des Ressources humaines auprès du conseil d'administration concernant le climat de travail. Il souligne le fait qu'il serait important de s'attarder à une politique sur le télétravail. Cela occasionne notamment des coûts et une gestion des lieux. Il s'agit de changements importants dans la structure du travail.

21-04.17 SUIVI DU PROJET DE MURALE À L'IMQ, ÉTÉ 2021 : POUR INFORMATION

Madame Mélanie Leblanc, directrice de l'IMQ, présente le projet de murale. Un document est partagé aux membres du CA. La murale sera réalisée en temps réel durant l'été 2021. Le 25 juin l'IMQ annoncera les artistes qui ont été retenus pour réaliser la murale. Notons que le 25 juin est la « Journée des gens de mer » décrétée par l'Organisation mondiale maritime (OMI). Le lancement officiel de la murale aura lieu en septembre en collaboration avec le FestiJazz.

21-04.18 DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI INITIÉ PAR L'IMQ AFIN DE FAVORISER LE RECRUTEMENT : POUR INFORMATION

Madame Mélanie Leblanc, directrice de l'IMQ, présente le point. Des travaux avaient été amorcés avec monsieur Maxime Blanchette-Joncas, député de Rimouski-Neigette-Témiscouata-Les Basques à la Chambre des communes, pour modifier la Loi de 2001 sur la marine marchande afin qu'un étranger titulaire d'un diplôme décerné par un établissement d'enseignement maritime canadien désigné par règlement puisse être titulaire d'un brevet d'aptitude.

Ce projet loi permettra de recruter à l'international des étudiants tout en permettant le recrutement d'étudiants québécois. Un étudiant étranger ne peut pas actuellement s'inscrire à l'IMQ en navigation ou en mécanique de marine. Si le projet de loi est adopté par la Chambre des communes, cela permettra, non seulement à l'IMQ mais aussi autres écoles maritimes au Canada, de recruter et de former des étrangers qui deviendront de futurs officiers de marine pouvant exercer leur métier ici. C'est tout un défi pour recruter des marins étrangers surtout en période de pénurie de main-d'œuvre.

21-04.19 AFFAIRES DIVERSES

Monsieur Philippe Saindon informe les membres du conseil que les syndicats au Collège prévoient des journées de grève d'ici la fin de l'année scolaire. Cela pourrait avoir des conséquences sur le calendrier scolaire des étudiantes et des étudiants.

Monsieur François Dornier mentionne qu'un reportage sur LCN diffusé récemment faisait un portrait sur les impacts catastrophiques de la pandémie sur la réussite des étudiantes et des étudiants du milieu scolaire collégial. Or, dans les faits, le Collège de Rimouski connaît une année plutôt bonne dans les circonstances. On est loin de la catastrophe. Les données réelles obtenues par notre registraire, indiquent un taux de 16,12 % des retraits, incomplets et échecs à l'automne 2020, comparativement à un taux de 15,96 % et de 17,84 % à l'automne 2019 et 2018. Il y a eu moins de retraits, moins d'échecs et plus d'incomplets. De façon générale, les données de l'automne 2020 sont similaires aux années passées. De plus, le taux de déperdition entre la session d'automne et d'hiver s'est améliorée. Les étudiants n'ont donc pas quitté le Collège à cause de la pandémie. La direction demeure toutefois à l'affût des changements et interviendra si la situation le requiert.

Madame Jocelynn Meadows ajoute qu'une fausse information circule à l'effet que les enseignantes et les enseignants enregistrent tous leurs cours à l'avance (asynchrone) dans une même semaine. Ce qui est tout à fait faux. Le personnel enseignant donne les formations en ligne, en direct (en mode synchrone) et non par l'entremise d'enregistrements.

D'ailleurs, un plan de communication est envisagé par la direction générale afin de présenter, aux médias, une vision claire et juste de la situation au Collège dans les prochaines semaines.

21-04.20 LEVÉE DE LA RENCONTRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par madame Janice Lemoignan, APPUYÉ par madame Jocelynn Meadows et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit levée.

La séance est levée à 20 h 07.

Le président (M. Raymond Lacroix)

La secrétaire (Mme Claire Bérubé)